

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 avril 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 avril 2024, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à notre lettre datée du 1^{er} avril 2024 concernant les attaques armées du régime israélien contre les locaux diplomatiques de la République islamique d'Iran à Damas (République arabe syrienne), qui ont conduit au martyre de sept conseillers militaires iraniens de haut rang ([A/78/838-S/2024/281](#)), je tiens à vous informer que, tard dans la soirée du 13 avril 2024, la République islamique d'Iran a mené une série de frappes militaires contre un certain nombre d'objectifs militaires israéliens.

Cette intervention, qui relève de l'exercice par l'Iran de son droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, se veut une réponse aux agressions militaires récurrentes d'Israël et en particulier à l'attaque armée que celui-ci a menée le 1^{er} avril 2024 contre les locaux diplomatiques iraniens au mépris du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Hélas, le Conseil de sécurité a manqué à l'obligation qui est la sienne de maintenir la paix et la sécurité internationales en laissant le régime israélien franchir des lignes rouges et bafouer les principes fondamentaux du droit international. Ces violations attisent les tensions dans la région et menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies, la République islamique d'Iran est attachée aux buts et aux principes consacrés par la Charte ainsi qu'au droit international. Elle réaffirme une fois de plus sa position constante selon laquelle elle ne cherche pas l'escalade ou le conflit dans la région.

Tout en mettant en garde le régime israélien contre toute nouvelle provocation militaire, la République islamique d'Iran réaffirme sa détermination inébranlable à défendre son peuple, sa sécurité et ses intérêts nationaux, sa souveraineté et son intégrité territoriale contre toute menace ou tout acte d'agression et à répondre à toute menace ou agression de cette nature avec vigueur et dans le respect du droit international.

La République islamique d'Iran n'hésitera pas à exercer son droit naturel de légitime défense si nécessaire. En cas de nouvelle agression militaire de la part du régime israélien, la réponse de l'Iran sera assurément plus forte et plus résolue.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Iravani**
